Société suisse de numismatique : actes administratifs et officiels

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société suisse de Numismatique**

Band (Jahr): **10 (1891)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Xme Année 1891 N° 4

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Rédacteur en chef : Paul STRŒHLIN, Cité, 20, Genève.

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

SOMMAIRE : *Société suisse de numismatique.* Assemblée générale. — Réceptions. — Diplômes et sceaux. — Tirages à part des publications de la Société. NÉCROLOGIE : Professeur Xavier Kohler. — Karl-Dominik von Hettlingen. — **Dr Ladé,** Un esterlin de Louis II, baron de Vaud (avec figure). — **P. S.,** Imitations et falsifications de médailles genevoises. — MÉLANGES. — Bibliographie. — Annonces.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

ACTES ADMINISTRATIFS ET OFFICIELS

Assemblée générale de 1891.

L'Assemblée générale aura lieu à Zug, le 31 juillet 1891. Les membres qui auraient des communications à faire ou des propositions administratives à présenter sont invités à bien vouloir les annoncer à M. Paul Strœhlin, président, avant le 20 juillet pour pouvoir les faire figurer à l'ordre du jour de la séance administrative et de la séance scientifique.

M. Robert Weber (Zur Adler) à Zug se charge de toute l'organisation de la réunion et prie les membres qui désirent participer à la fête et au banquet de bien vouloir le lui annoncer avant le 26 juillet. Il se charge de procurer des chambres que l'on pourra conserver pendant la durée des fêtes fédérales de Brunnen et Schwytz.

La carte de fête, de banquet et promenade en bateau, avec concert est de 5 francs.

Réceptions.

Dans ses dernières séances, le Comité de la Société suisse de numismatique a eu l'honneur de recevoir comme membres actifs :

MM. Haas, négociant, Lucerne.
Rudolph, Th., négociant, Lucerne.
Gautier, Ad., héraldiste, Genève.
Molin, Al., (de) professeur, Lausanne.
Audeoud, Ed., négociant, Genève.
Berchem, V., (de) secrétaire de la Société d'histoire, Genève.
Morel, L., Dr-médecin, Leysin (Vaud).
Gugolz, J., médailleur, Zurich.
Forrer, L., numismatiste, Londres.
Caviezel, H., président de la Société d'histoire, Coire (Grisons).

Diplômes et sceaux.

Les nouveaux diplômes de la Société sont maintenant terminés. Ils ont été exécutés par l'imprimerie Fick, le premier de nos établissements typographiques et feront honneur à l'imprimeur et à la Société. Ces diplômes seront envoyés à tous les membres reçus depuis le commencement de l'année 1890, époque où le stock des anciens diplômes a été complètement épuisé. Ils sont d'une valeur artistique bien supérieure aux anciens et ornés de bois gravés par feu Burillon, l'un des collaborateurs assidus de l'imprimerie Fick à Genève.

Les membres reçus avant 1890, qui désireraient recevoir le nouveau diplôme en renouvellement de l'ancien, pourront l'obtenir en s'adressant au trésorier de la Société et en envoyant la somme de deux francs pour frais d'expédition et emballage.

Les diplômes seront ornés du nouveau sceau de la Société.

Nouveau n'est pas le mot propre, car la Société ne possédait qu'un petit cachet en forme de bractéate figurant sur les anciens diplômes. Le sceau que le Comité a commandé à M. Georges Hantz, notre collègue, sera une œuvre remarquable au point de vue artistique. L'écusson fédéral qui en orne le centre est exécuté d'après la nouvelle ordonnance fédérale (branches inégales de la croix), mais l'ensemble a été inspiré par nos meilleurs monuments sigillographiques suisses du moyen âge.

Nous espérons que nos collègues seront heureux de tous ces progrès que nous amenons peu à peu en renouvelant le matériel de notre Société et qui, malgré les frais considérables qu'ils ont occasionnés, n'ont pas trop compromis l'actif de l'association.

Tirages à part des publications de la Société.

A partir de l'année 1891, les articles publiés dans la *Revue suisse de numismatique* auront droit à des tirages à part pour autant que les auteurs en auront fait la demande écrite à la rédaction. Les articles importants et comprenant moins d'une feuille (16 pages) de texte auront droit à 25 exemplaires. Ceux qui comprendront deux feuilles d'impression au moins, auront droit à 50 exemplaires. Les articles de moins de quatre pages n'auront droit qu'à deux livraisons de la *Revue*.

Ces tirages à part seront livrés sans titre et sans couverture.

Il ne sera pas fait de tirage à part des articles du *Bulletin*. L'imprimeur sera toujours à même de fournir, au même prix qu'à la Société de numismatique, des tirages supplémentaires au chiffre gratuit. Ces commandes devront être adressées à la rédaction à la livraison des mémoires manuscrits. L'imprimeur fera des tirages à part du *Bulletin* pour ceux qui le désireront, mais à leurs frais.

RÉDACTION DE LA SOCIÉTÉ.
Cité, 20.